

Compte-Rendu Commission coquille Saint-Jacques **Baie de Seine**

Port-en-Bessin-Huppain, le vendredi 10 octobre 2025

Avertissement : La commission a émis des avis/ propositions. Ces avis ne pourront s'appliquer qu'après validation du Bureau ou du Conseil, seuls organes décisionnaires du Comité.

Date et lieu de la commission :

La commission Coquille Saint-Jacques Baie de Seine s'est réunie en présentiel le vendredi 10 octobre 2025 à 14h30 à la salle des fêtes de Port-en-Bessin-Huppain.

Membres présents et excusés :

Membres présents	Membres excusés	Membres invités
Ludovic THIEULENT (LE MAXIMUM)	Rémy ANQUIER (PETIT BAMBINO)	Mélanie LAFORETS (DDTM14)
Jean-Philippe LEDAMOISEL (GROS MINET)	Romain LANEEL (VALENSCILIA II)	Dominique LAMORT (NFM)
Yoann CORDIER (GLAKEV)	Dominique THOMAS (CME)	David SELLAM (DIRM MEMN)
Ludovic RABASSE (LA FILLE DU VENT)	Stéphane SAVOYE (Criée FC)	Alannah GOURLAOUEN (CRPMEM)
Mickaël HUBERT (BEL HORIZON)	Florent DELEPIERRE (CPBO)	Coline GIRAUD (CRPMEM)
Jonathan MARIE (PRELUDE)	Eric MARET (HARMONIE)	Xavier TETARD (CRPMEM)
Cédric LIETOT (DESTINY)	Jean-Louis CHARLES (JOLENN)	Basile ROBBE (CRPMEM)
Frédéric LEJUEZ (WELSH ROCK)	Eric FOUCHER (IFREMER)	Matthieu GAVALDA (EDF)
Christophe RADENNE (FROM NORD)		Hervé MONIN (EDF)
Manuel EVRARD (OPN)		Agnès MARIE (CDP14)
Wilfried ROBERGE (OPN)		Vincent JEANNE (nouveau licencié)
Franck GOUIX (UMF/SMN)		
Guillaume POITEVIN (Criée PB)		
Lionel BOTTIN (CDP14)		
Dimitri ROGOFF (Président CRPMEM)		
Maxime MARIE (BIP-BIP)		

Ordre du jour

1. **Introduction**
2. **Présentation EDF – Travaux du parc éolien du Calvados**
3. **Rappel – Résultats COMOR 2025 Baie de Seine**
4. **Modalités d'exploitation du gisement CSJ Baie de Seine campagne 2025/2026**
 - *Ouverture du gisement*
 - *Fermeture du gisement*
 - *Calendrier de pêche*
 - *Zone de jachère*
 - *Zones de cohabitation*
5. **Questions diverses**

La séance est ouverte à 14h40

Introduction

A la suite d'une intervention de Wilfried Roberge, Dimitri Rogoff rappelle qu'il est important de travailler collectivement sur les problématiques de marché, sur la coquille Saint-Jacques et bien au-delà, et trouver des solutions sur le marché français.

Également en introduction, il est demandé à la profession de rester vigilant sur les risques liés aux trafics dans les ports. Il est recommandé de signaler tout comportement suspect ou sollicitation sur les quais à l'OFAST (office anti-stupéfiants) :

- Téléphone / WhatsApp / Signal : 06 38 17 68 00
- Mail : cross76-portuaire@interieur.gouv.fr

Enfin, les nouveaux titulaires d'une licence CSJ Baie de Seine sont désormais invités pour découvrir le rôle et le fonctionnement d'une commission.

Présentation EDF – Travaux parc éolien du Calvados

EDF est intervenu à la commission pour présenter l'état des travaux du parc éolien du Calvados. A ce stade, les travaux ont repris et 4 trous ont été forés. La fin complète des travaux est prévue pour fin 2027. D'ici là, le parc reste strictement interdit à la pratique des arts traînants mais la zone sud du parc est autorisée à la navigation, dans le respect d'une distance minimale de 200m de distance avec les pylônes (annexe 1).

A ce sujet, les professionnels indiquent être dérouté par le chien de garde lorsqu'ils naviguent dans la zone sud et contraint de prendre les corridors. Il est également reproché la pose de 2 nouvelles bouées pour le suivi acoustique, sans feux ni balise. Au sud du parc, le câble par RTE est cependant bien ensouillé, la pêche est autorisée.

Enfin, des discussions sont prévues ans les prochains jours pour convenir des indemnités suite au retard des travaux.

Valorisation de la CSJ

Pour cette nouvelle campagne CSJ, NFM présente l'ensemble de la communication prévue pour la valorisation de la coquille, avec notamment le lancement de la 8^{ème} édition de La Grande Débarque ! Plusieurs communiqués de presse, animation et contenus visuels sont prévus d'ici le mois de décembre notamment pour la reprise de la saison, le lancement de la tournée du Fish Truck dans les grandes villes de France et la certification Pêche durable MSC prévue fin novembre.

En parallèle, le projet PECTEN a obtenu l'accord de financement par France Filière Pêche. Ce projet d'un an pour une analyse du marché et mode de consommation de la CSJ sur le territoire national démarrera très prochainement.

Le CRPMEM entend également utiliser la taxe éolienne pour aller plus loin dans les démarches de valorisation, comme le recrutement d'une attachée commerciale ou encore un Fish truck privé.

Il a été constaté que l'ouverture de la pêche à la CSJ a été très fortement médiatisée cette année. L'UMF précise que la communication en début de campagne est très importante, tout comme les mots employés. L'annonce d'une forte biomasse induit l'annonce de prix bas. Il suggère à l'avenir d'anticiper et de mettre en commun de la communication à l'ouverture.

Rappel - Résultats COMOR 2025

Il est rappelé les conclusions de la campagne COMOR 2025 :

- Biomasse exploitable estimée à environ **95 000 tonnes** en Baie de Seine pour 2025 (102 729t en 2024 et 72 614t en 2023)
- Record du reliquat (42 000 tonnes)
- Diminution de l'indice de coquilles âgées de 1 an (-70% depuis 2023)
- La moitié des coquilles de 2 ans auront la taille commerciale à l'ouverture

Ainsi, il est recommandé par IFREMER de ne pas augmenter les prélèvements durant cette nouvelle campagne. De plus, compte tenu de la diminution de la nouvelle génération (coquille de 1 an), la capacité de reproduction sera limitée en 2026, avec un indice des coquilles de 2 ans qui sera divisé par 2.

Modalités d'exploitation du gisement Baie de Seine

Ouverture du gisement



L'ensemble des membres valident la date prévisionnelle d'ouverture annoncée lors de la commission du 29 août 2025, le **lundi 3 novembre 2025**

Fermeture du gisement

Il est abordé l'intérêt d'anticiper dès à présent la fermeture du gisement. Sur l'historique des 10 dernières années, la campagne CSJ 2024/2025 en Baie de Seine a été la plus longue avec un total de 21 semaines et 72 marées. Aujourd'hui, les temps de pêche et la biomasse abondante permet de réaliser les quantités maximales autorisées pour la grande majorité des navires. Par ailleurs, la mise en place de jours glissants limite la perte de marée sur la campagne. Considérant qu'il est plus intéressant de pêcher sur la première partie de campagne où les prix sont valorisés et d'éviter de pêcher des coquilles de 2 ans qui ne se sont pas reproduites en fin de saison, il est proposé d'établir une date butoir de fermeture et un temps de pêche maximum.



La majorité des membres valide la fermeture du gisement CSJ Baie de Seine, dernier délai le **jeudi 26 mars 2026**, avec un **temps de pêche ne dépassant pas 4 heures**

Calendrier de pêche

Sur la base des modalités d'exploitation à l'ouverture de la campagne précédente, la commission propose les modalités suivantes pour l'ouverture de la campagne 2025/2026 :



- Semaine 45 : **4 débarques autorisées sur 4 jours** avec **1h30** de temps de pêche
- Semaine 46 : **4 débarques autorisées sur 5 jours** avec **1h30** de temps de pêche

Les temps de pêche seront confirmés par la campagne de prospection CSJ Baie de Seine prévue le jeudi 16 octobre.

Il est également évoqué la fermeture des criées et des transports le mardi 11 novembre. La commission évoque une éventuellement fermeture de la pêche le lundi 10 novembre. Les modalités pour la semaine 46 seront discutés au prochain GT organisé le mardi 28 octobre.

Commission Interrégionale CSJ Manche Est

A la veille de la commission, le CNPMM a conclu un accord de principe avec les pêcheurs Irlandais et Britanniques sur l'ouverture reportée du Proche Extérieur au lundi 20 octobre.

Comme convenu suite au GT-CI du mardi 7 octobre, les professionnels doivent faire un retour pour des horaires adaptés dans la zone du Proche Extérieur, afin d'éviter un double débarquement sur une même vente et la concentration des apports en début de semaine. Au vu des difficultés rencontrées dans la mise en place d'horaires, l'ensemble des professionnels propose à la CI la mise en place d'un **intervalle de 24h minimum à respecter entre chaque débarquement** en semaine 43, pour l'ouverture du Proche Extérieur. M. Sellam confirme que la DIRM MEMN peut conditionner la débarque par arrêté préfectoral.

Zone de jachère

Concernant la détermination de la zone de jachère pour le gisement Baie de Seine pour la campagne 2025/2026, les éléments suivants sont rappelés :

- Les indices de coquilles de 2 ans sont plus importants en B2
- Le reliquat est abondant dans toutes les zones
- La zone B3 était en jachère la campagne précédente
- Recommandation d'IFREMER pour la fermeture de la zone B1 en raison de la concentration de juvéniles, notamment au nord du secteur

La zone B1 étant très étendue, il est évoqué une éventuelle fermeture du nord de la zone B1 (au nord du 49°30' N). Les débats se portent cependant sur la proportion importante de coquilles de 2 et 3 ans en B1 ainsi que le risque de fraude dans cette future zone de jachère. Après de nombreux échanges, aucune proposition n'est faite par la commission. D'éventuels derniers éléments seront apportés par la prospection rendement CSJ qui sera réalisée jeudi 16 octobre.

Zones de cohabitation

Suite à la proposition d'une fermeture éventuelle au nord du 49°30'N de la zone B1, les zones de cohabitation dans le secteur de Saint-Vaast ne sont plus nécessaires. Il est proposé à la commission, après consultation avec les arts dormants, une zone au sud du parc éolien (B3) ainsi que la zone modifiée du secteur de Port-en-Bessin, réservées aux arts dormants de novembre à février.

 Les **deux propositions** sont **validées par l'ensemble de la commission**, avec un ajustement de la zone Port-en-Bessin jusqu'au 3Mn. L'ensemble des zones de cohabitation seront validées après confirmation de la zone de jachère.

Questions diverses

Demande des licences CSJ Hauts-de-France

Les demandes de licence CSJ Hauts-de-France sont à transmettre au CRPMEM Normandie avant le 24 octobre. Pour rappel, seuls les navires ayant des antériorités ou une installation/diversification sur la période de référence sont éligibles à la licence. La problématique de cumul des licences CSJ est évoqué, notamment ceux qui peuvent avoir la licence CSJ BDS, BC76 et HDF.

Déroptions de pêche pour les fêtes de la coquille

Il est de nouveau rappelé que les demandes de dérogation de pêche pour l'organisation des fêtes de la coquille sur le littoral doivent être adressées le plus tôt possible à la DIRM MEMN par les organisateurs. Le CRPMEM ne porte plus la dérogation de pêche auprès de la DIRM MEMN.

 Le prochain GT CSJ/Commission Interrégionale aura lieu le **mardi 28 octobre 2025**

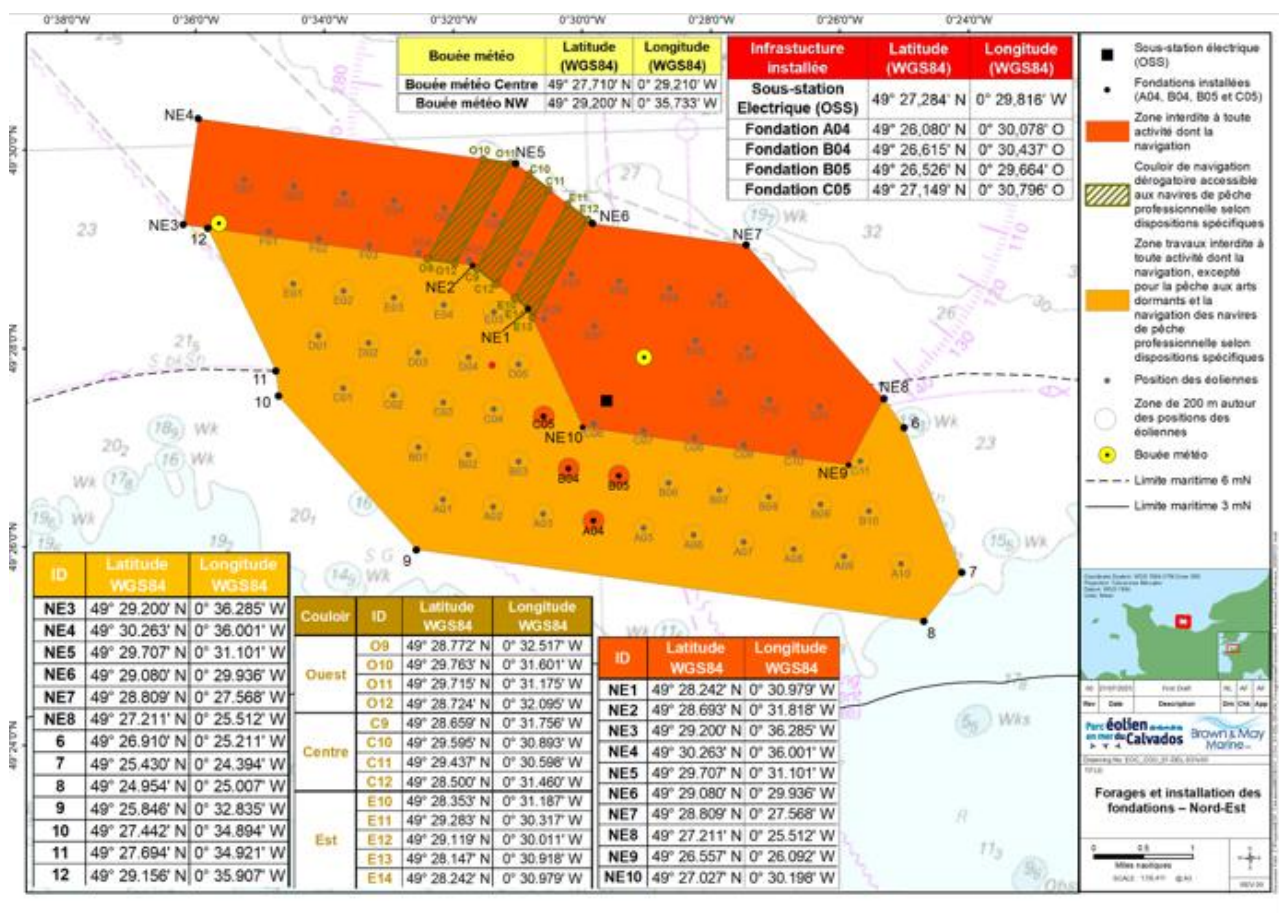
La séance est levée à 17h20.

Yoann CORDIER
Co-président Calvados
p.o
Alannah Gourlaouen,
chargée de mission CRPMEM

Ludovic THIEULENT
Co-président Seine-Maritime
p.o
Alannah Gourlaouen, chargée
de mission CRPMEM

Romain LANELEE
Co-président Manche
p.o
Alannah Gourlaouen, chargée
de mission CRPMEM

Annexe 1 : Restrictions des usages dans le parc éolien du Calvados





PROTÉGEONS
votre corporation des organisations criminelles
SIGNALEZ
tout comportement ou élément suspect

CROSS* PORTUAIRE
76

Tel / whatsapp / Signal : 06.38.17.68.00

mail : cross76-portuaire@interieur.gouv.fr

**Cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants*



POLICE
NATIONALE

